

Affaires courantes

Tantôt, je pense que mon collègue de York-Sud—Weston se demandait sur quel canal. Je crois que c'est sur la chaîne parlementaire. Donc, tout cela sera toujours diffusé sur la chaîne parlementaire. Bien sûr, les journalistes pourront l'utiliser pour leur information dans les nouvelles.

La cinquième recommandation se lit ainsi: Que la date de séance du comité apparaisse à l'écran en tout temps, en caractères lisibles.

Voici la sixième: Que la décision, à savoir quels comités se réuniront dans cette chambre, soit prise par les leaders parlementaires ou, en cas de dissension, par le Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Et ici, selon la tradition, on sait que nos leaders en Chambre se réunissent couramment, qu'il y a des discussions, et qu'ils en arrivent souvent à un consentement unanime. Donc, ce sera la Chambre qui prendra la décision. Mais s'il n'y a pas d'entente, ce sera alors le Comité permanent de la gestion de la Chambre qui décidera quel comité pourra siéger dans la pièce équipée pour la télédiffusion.

La septième recommandation est la suivante: Tous les comités de la Chambre, soit les comités permanents, législatifs et spéciaux, seraient autorisés à se réunir dans la pièce spécialement équipée pour y faire télédiffuser leurs séances, à condition que la priorité soit accordée aux comités auxquels la Chambre n'a pas ordonné de faire télédiffuser une séance quelconque ou un groupe de séances.

Et vient ensuite la recommandation numéro 8, qui se lit comme suit: Le Comité recommande que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié afin de prévoir ce qui suit: Le mandat du Comité permanent de la gestion de la Chambre, en plus des fonctions énoncées à l'article 104 du Règlement, et entre autres attributions, comprend notamment: la revue de la radiodiffusion et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet.

À mon avis, cela est très important, car c'est quelque chose que l'on ajoute au mandat du Comité permanent de la Chambre, monsieur le Président.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est expiré.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue. Je suis d'accord avec tout ce qu'il dit quand il parle de faire en sorte que le compte rendu des délibérations de nos comités se fasse dans les mêmes conditions que pour la Chambre des communes. Je ne comprends pas cependant qu'on veuille équiper seulement une salle de comité.

Je partage l'opinion du député quand il dit que c'est probablement au comité que s'accomplit le meilleur travail de la Chambre des communes. Une des raisons pour lesquelles il en est ainsi, c'est que beaucoup de témoins experts venant de partout au Canada, parfois même de partout dans le monde, comparaissent devant les comités. Leurs témoignages forment parfois la base de la politique élaborée dans notre pays.

Si l'on télévisé les délibérations d'un seul comité ou si nous avons les moyens d'assurer la couverture des délibérations d'un seul comité, nous allons finir par créer deux ou trois catégories de travail législatif. L'équipement de télévision représentera évidemment un gros investissement au début. Une fois que nous aurons réglé cette difficulté, il ne sera pas si difficile d'obtenir un autre canal réservé uniquement aux comités. Téléviser les délibérations des comités constitue une excellente formation. C'est une précieuse expérience pour le personnel.

Je le demande à mon collègue, qui est entrepreneur: Pourquoi faire les choses à moitié? Pourquoi créer une situation où soudain le seul comité dont les séances seront télévisées sera le Comité des finances, car tout le monde veut siéger à ce comité? On se trouvera à créer tout d'un coup deux catégories de comités. Les gens faisaient la queue lorsque nous étudions la TPS au Comité des finances. Tout le monde voulait se faire entendre devant le comité et tout le monde voulait y siéger, de sorte qu'on ne pouvait trouver personne pour siéger aux autres comités.

• (1320)

Hier, par exemple, nous avions une séance de comité sur le tourisme, mais nous pouvions à peine réunir le quorum. Nous devons entendre certains des meilleurs témoins en matière de tourisme venus de partout au Canada; c'étaient des experts dans leur domaine. Même si le tourisme est une question importante, on peut parier son dernier dollar que si l'on est en train de téléviser les délibérations du Comité des finances dans la salle voisine, c'est là que tout le monde voudra aller.